



COMHAFAT/ATLAFCO

ATELIER DE RESTITUTION/VALIDATION EN LIGNE DE L'ETUDE POUR LA REALISATION D'UN COMPENDIUM DES REGLEMENTATIONS NATIONALES SUR LA PECHE DES ETATS MEMBRES

I-CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Le concept central de juridiction des États côtiers sur une zone économique exclusive de 200 milles, instauré par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) a ouvert de nouvelles opportunités substantielles aux États côtiers, tout en les confrontant en même temps avec des responsabilités accrues pour la gestion des ressources vivantes sous leur juridiction à travers des cadres juridiques.

Bien conçus, les cadres juridiques, sous-tendent l'Etat de droit et contribuent de manière déterminante à la réalisation du développement durable (34ème session du COFI, 2021), et sont indispensables pour la gestion efficace, l'utilisation durable et la conservation des ressources des secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Les lois nationales sur la gestion de l'extraction et de l'utilisation des ressources, y compris les cadres juridiques en matière de pêche et d'aquaculture, régissent les relations complexes entre les nombreux acteurs du secteur. Elles définissent les droits et les responsabilités de chacun d'entre eux et la manière dont ils peuvent interagir les uns avec les autres, permettent l'élaboration de nouvelles réglementations, facilitent la mise en œuvre d'accords internationaux juridiquement contraignants et d'instruments à caractère non obligatoire, et assurent le respect et l'application des règles tant au niveau international que régional.

L'adoption par les **Etats membres de la COMHAFAT** de normes et d'instruments juridiques communs pour leurs activités de pêche et l'harmonisation de leurs règlements techniques présentent des avantages pour tous. A terme, cela devrait constituer un encouragement pour investir dans le secteur halieutique de tout Etat membre, puisqu'on n'aura plus à s'adapter à une multitude de règles et de règlements nationaux. Les investissements internationaux se trouvent également facilités par le fait que les classifications, les documents et les procédures sont les mêmes.

En outre, l'adoption des dispositions des conventions internationales juridiquement contraignantes, dans les législations nationales et leur harmonisation entre les différents pays, peuvent contribuer à protéger le bien commun, que sont les ressources halieutiques et éviter ainsi, les menaces qui pèsent sur leur durabilité. Le travail de législation et de

réglementation au plan national se trouve simplifiée et accélérée dès lors que des instruments internationaux reconnus peuvent être invoqués. En effet, lorsque des pays mettent au point et partagent des normes et des conventions communes, cela facilite la coopération et la connectivité.

Ce travail de compilation et d'actualisation des instruments juridiques de la pêche dans tous les Etats membres, sous forme d'un **compendium** devra contribuer à faciliter l'accès de tous à cette précieuse mine d'informations.

II-CONSISTANCE DE L'ETUDE

1-L'objectif global du projet est de contribuer à une gouvernance durable des ressources halieutiques, par la mise à disposition **d'une source consolidée** de l'ensemble des cadres juridiques qui régissent l'activité de pêche, dans les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique.

Le recueil de lois et d'arrangements institutionnels relatifs aux réglementations nationales sur la pêche des Etats membres de la COMHAFAT, vise à aider au renforcement de l'arsenal juridique régional en fournissant une synthèse d'informations sur les principaux aspects des cadres juridiques et administratifs et des pratiques associées dans les 22 pays de la COMHAFAT.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont de :

- Permettre à la COMHAFAT et à ses États membres de renforcer la coopération mutuelle par une meilleure connaissance des cadres juridiques nationaux du secteur des pêches en vigueur dans la Région.
- Examiner et actualiser l'état d'adhésion et d'alignement des Etats membres aux instruments juridiques internationaux et régionaux pertinents régissant les activités de pêche.
- Mettre à la disposition de tous (Gouvernements, ORGP, OGP, Société Civile, chercheurs, etc...) un recueil digital et sur papier de tous les textes juridiques concernant la pêche dans la Région.

2-PRODUITS DE L'ETUDE

A-Un Compendium contenant les réglementations des pêches des Etats membres de la COMHAFAT

Le Compendium des réglementations des pêches des Etats membres de la COMHAFAT est un « document évolutif ». Il devra en effet être mis à jour régulièrement et intégrer les nouvelles réglementations adoptées à l'avenir par les pays membres. L'actualisation de ces informations par les Etats membres sera donc nécessaire

B- Compendium enrichi par les références des instruments juridiques internationaux et régionaux régissant les activités de pêche, mentionnant également l'état d'adhésion des Etats membres à ces instruments

Un référentiel des instruments juridiques internationaux les plus pertinents, et régissant les activités de pêche au niveau international ou régional, sera proposé pour servir d'objectif à atteindre pour une mise à niveau juridique des réglementations nationales.

C- Une version digitale du compendium, sous forme d'un fichier PDF, dans lequel les textes peuvent être accessibles d'au moins 3 manières :

- Par pays;
- Par sujet et;
- Par une recherche de texte intégral.

III- OBJECTIF DE L'ATELIER DE RESTITUTION :

- Examen et validation des conclusions de l'étude par les Etats et les partenaires, notamment les organisations régionales de pêche (CPCO, CSRP, COREP) ;
- Passer en revue les problèmes rencontrés durant la consultation et propositions d'actions pour améliorer la disponibilité des données juridiques et faciliter leur suivi au niveau des Etats ;
- Valider le compendium digitalisé, et fixer un délai pour fournir les compléments d'informations et données juridiques par les Etats membres ;
- Recueillir les besoins des partenaires par rapport au compendium et à la version digitale ;
- Présenter l'application **web démo** et recueillir les propositions sur la configuration, les fonctionnalités et les perspectives de l'application web (Développement, design, hébergement...). Le Démonstrateur est élaboré en vue d'une étape ultérieure de **digitalisation du Compendium sous la forme d'une plate-forme internet** qui pourrait être hébergée par la COMHAFAT.
- Intégrer les remarques et résultats de l'atelier, dans **le rapport final** de la consultation, dans un délai ne dépassant pas 3 semaines après la réunion de restitution.